



**FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT  
AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES**

**LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS**

**À retourner au :**

**SIARP – 9 rue Pierre Curie – 95300 PONTOISE  
Tél. : 01 30 32 74 28 – Fax : 01 34 25 90 27  
email : [contact@siarp.fr](mailto:contact@siarp.fr).**

**PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - OBJET DE LA DEMANDE**

**À remplir par le demandeur**

**Nom, prénom du demandeur ou son représentant** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**Raison sociale** \_\_\_\_\_

**Adresse personnelle ou siège social** N° \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N ° de SIRET : \_\_\_\_\_

**Qualité :**

Propriétaire

Autre :(à préciser) \_\_\_\_\_

Si entreprise, pour le compte de :

Maître d'œuvre : \_\_\_\_\_

Entreprise de travaux : \_\_\_\_\_

Architecte : \_\_\_\_\_

**Propriété/Terrain concerné par la demande :**

N° \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Si construction neuve (inférieure à 5 ans)

Permis de construire n°: \_\_\_\_\_ délivré le : \_\_\_\_\_

⇒ La surface de plancher du bien est identique à celle mentionnée dans le permis de construire  OUI  NON

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT  
AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES  
**LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS**

Si construction ancienne (supérieure à 5 ans), Date de construction : \_\_\_\_\_  
⇒ Surface de plancher :

**Vous souhaitez être autorisé à vous raccorder et déverser dans les réseaux publics de collecte :**

- Des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)  
 Des eaux pluviales (seulement dans le cas où la gestion à la parcelle est impossible)
- L'immeuble dispose d'un assainissement non collectif en service (fosse septique) ❷

**Pour la partie du branchement sous domaine public, vous avez le choix entre plusieurs options ❶ :**

- [Soit le branchement n'existe pas :](#)

**FAIRE RÉALISER LES TRAVAUX PAR LE SIARP :**

- ⇒ Vous devez demander un devis des travaux au technicien du SIARP
- ⇒ Retourner le devis signé.
- ⇒ Le technicien du SIARP vous contactera pour la suite des opérations.

Faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée en travaux d'assainissement :  
⇒ vous devez remplir et adresser la partie **2** (pages 3, 4, 5 et 6) au SIARP.

- [Soit le branchement existe :](#)

La propriété possède des boîtes de branchement existantes et vous souhaitez obtenir **l'autorisation de raccordement.**

➤ **Je m'engage à :**

- transmettre au SIARP les plans de raccordement au domaine privé.
- contacter, dès le commencement des travaux, le SIARP afin qu'il contrôle la bonne exécution du branchement nécessaire à l'obtention de l'attestation de conformité du raccordement.
- respecter les prescriptions de l'autorisation de raccordement et du règlement d'assainissement collectif consultable sur le site [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)

Fait à :  
Le :

SIGNATURE

- ❶ Pour des raisons techniques, la partie du branchement sous domaine public doit toujours être réalisée avant la partie sous domaine privé ; en effet, cette dernière doit être adaptée à la configuration du réseau sous domaine public.
- ❷ L'installation d'assainissement non collectif doit être mise hors service, vidangée et nettoyée.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT  
AUX RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES  
LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

**PARTIE 2 : TRAVAUX DE BRANCHEMENT RÉALISÉS PAR UNE AUTRE ENTREPRISE**

**À remplir par l'entreprise réalisant les travaux de branchement**

**Je soussigné(e)**, (Nom Prénom) \_\_\_\_\_

**Agissant en qualité de** \_\_\_\_\_

Pour le compte de l'entreprise \_\_\_\_\_

Dont le siège social est situé \_\_\_\_\_

Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**M'engage à :**

- demander, au préalable, au SIARP, la nature du matériau de la canalisation sur laquelle aura lieu le raccordement.
- transmettre au SIARP mes attestations de formations des travailleurs effectuant des interventions sur matériau contenant de l'amiante relevant de la sous-section 4 par un organisme accrédité (code du travail – risque exposition à l'amiante).
- joindre à la présente demande, les qualifications en matière d'assainissement de l'entreprise exécutant le raccordement (qualifications FNTP ou équivalent ou références de l'entreprise).
- contacter, dès le commencement des travaux, le SIARP afin qu'il contrôle la bonne exécution du branchement nécessaire à l'obtention de l'attestation de conformité du raccordement.
- exécuter les travaux selon les règles de l'art (en respectant le fascicule 70 et autres selon le type de travaux).
- respecter les prescriptions de l'autorisation de raccordement et du règlement d'assainissement collectif consultable sur le site [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)
- informer le SIARP d'une sous-traitance éventuelle.
- Transmettre au SIARP les plans des réseaux projetés.
- Pour l'ensemble des réseaux EU/EP, les plans de recollement

Fait à :

Le :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE DU REPRESENTANT

**⚠ Attention aux délais d'obtention des autorisations de voirie !**





